



Accessibilité
handicap

Utilisation du défibrillateur

Objectifs :

- Savoir faire un appel correct des secours et respecter les consignes de l'entreprise
- Reconnaître l'arrêt cardio-respiratoire sur une victime et mettre en œuvre le défibrillateur (DEA ou DSA)

Programme :

1^{ère} partie:

- Identification d'arrêt cardio-ventilatoire
- Manœuvres de réanimation seul et à deux sauveteurs
- Mise en œuvre de techniques de réanimations intégrant le matériel d'oxygénothérapie

2^{ème} partie:

- Objectifs de la défibrillation
- Cadre réglementaire
- Présentation du matériel et principe de fonctionnement
- Mise en œuvre de l'appareil, procédures et exercices pratiques
- Sécurité et maintenance

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Démonstration pratique
- Entraînements

Modalités d'évaluation des acquis :

- Évaluation individuelle ou en binôme

Durée	Nombre de participants	Prérequis	Personnel concerné	Intervenant	Type de formation	Prix
1 heure	10 maximum	Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à la formation	Personnel volontaire pour porter secours en cas d'accident	Un consultant en santé au travail	Intra-entreprise	260 € HT par groupe, pour un groupe de 10 personnes

Rappel de la législation

Code pénal : section II art. 222-6, 222-19, 222-21 : Atteintes involontaires à l'intégrité de la personne ou à la vie.

« Pour une personne physique ou morale le fait de causer à autrui, par maladresse, imprudence, négligence, manquement de façon délibérée à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou les règlements, une incapacité ou la mort entraîne des conséquences pénales (amendes, emprisonnement) »

Circulaire CNAMTS 53/2007 du 3 décembre 2007 : « Modifications techniques, administratives et organisationnelles en SST »